

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2414

présenté par
M. Raux, M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	9 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	9 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	9 000 000	9 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les maisons sport-santé devraient bénéficier de 2 millions d’euros supplémentaires dans le PLF 2024, soit 6 millions d’euros au total. Fin 2022, 573 MSS avaient été déployées sur le territoire. Leurs missions consistent, d’une part, à accueillir, informer et orienter le public concernant les activités physiques et sportives à des fins de santé et l’activité physique adaptée (APA), et, d’autre

part, à mettre en réseau et former les professionnels de santé, du social, du sport et de l'activité physique adaptée. Elles dispensent des APS et APA en direction des populations vulnérables, des personnes en situation d'affection de longue durée, de maladie chronique ou en perte d'autonomie. Les MSS sont un outil efficace : il conviendrait de les renforcer et, par conséquent, d'augmenter les crédits qui leur sont consacrés. Alors que l'activité physique et sportive (APS) a été déclarée « grande cause nationale 2024 », le rapporteur pour avis vous invite à porter les crédits consacrés aux maisons sport-santé à 9 millions d'euros.

À cette fin, il propose de transférer 9 millions d'euros de l'action 06 Service national universel du programme 163 Jeunesse et vie associative vers l'action 03 Prévention par le sport et protection des sportifs du programme 219 Sport.